



Circonscription du premier degré Chenôve

Claire VAUTRAIN
Inspectrice de l'Éducation
nationale

Adresse postale
DSDEN Côte d'Or
IEN Chenôve
2G Rue de G^l Delaborde
BP 81 921
21019 DIJON CEDEX

Adresse physique
Campus UB
Avenue Alain Savary
2100 DIJON

Téléphone
03.45.21.52.03
Pour les urgences :
06.03.59.53.54

Adresse courriel :
len.chenove@ac-dijon.fr

Site Internet
<https://ien21-chenove.cir.ac-dijon.fr>

Site Internet DSDEN 21 :
<https://www.ac-dijon.fr/dsden21>

Ces notes rassemblent les informations administratives et organisationnelles indispensables au bon fonctionnement du service. Elles doivent être communiquées, lues et émargées par l'ensemble des personnels de l'école ; les enseignants, les membres du RASED, les titulaires-remplaçants et les enseignants assurant les compléments de service.
Je remercie les directrices et directeurs d'y veiller.

Mesdames les directrices, Messieurs les directeurs
Mesdames les enseignantes, Messieurs les enseignants,

En cette période encore bien tumultueuse, je vous renouvelle tous mes remerciements pour votre engagement quotidien.

Aussi, je vous adresse dans cette note les dernières dates prévues dans le cadre des formations : 18 h d'animations pédagogiques et formation dites « 6h à l'initiative de l'IEN ».

Afin de respecter les organisations rigoureuses de mes collègues inspectrices et inspecteurs en charge de la mise en œuvre des journées départementales, je vous remercie de prévenir dès à présent de votre absence (demande d'autorisation d'absence à renseigner) ou de votre choix de déduire votre participation aux RIS sur ces temps auprès du secrétariat de l'inspection. Il reste conseillé de déduire les RIS sur les temps en distanciel ou ateliers de mise en pratique. Je vous en remercie d'avance.

Par ailleurs, cette note précise également quelques informations diverses, notamment des points de vigilance dans le cadre de l'organisation des sorties pédagogiques et du programme PHARe.

Je vous remercie pour votre lecture attentive et vous souhaite, certes avec un peu d'avance, de bonnes vacances bien méritées.

Je vous prie de recevoir mes salutations les plus respectueuses.

Claire Vautrain, IEN
Circonscription de Chenôve

Sommaire	Emargement
<p>I. LES INFORMATIONS ADMINISTRATIVES</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les demandes d'autorisation d'absence 2. Le programme PHARe 3. Les sorties pédagogiques <p>II. LES FORMATIONS</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les animations pédagogiques 2. Les formations « 6h à l'initiative de l'IEN » 	

Les notes de service sont téléchargeables sur le site de la circonscription. Dans un souci de respect de l'environnement, vous pouvez imprimer uniquement la page d'émargement.

Les informations administratives

1. Les demandes d'autorisation d'absence

Pour rappel, les demandes d'autorisation d'absences prévisibles (rendez-vous médicaux, missions syndicales – formation, réunion, instances...-, travaux d'une assemblée publique électorale, congés de droits...) doivent être **visées par la directrice / le directeur de l'école**. Les formulaires sont à retourner au **secrétariat de l'inspection** dont l'adresse est la suivante : ien.chenove@ac-dijon.fr

Je vous remercie par avance de respecter ces démarches.

2. Le programme pHARe

Le protocole pHARe mis en place dans votre école reste inchangé, notamment sur la mise en place de la méthode de préoccupation partagée dès qu'une situation est portée à votre connaissance (rappel : obligation de traitement). Cependant, lorsque la situation « s'enkyste » et qu'à l'issue d'une période **de 15 jours**, la situation n'est pas réglée, je vous demande d'en référer **immédiatement à Monsieur Joyeux**, CPC référent pHARe de circonscription, afin que l'on puisse vous accompagner, voire solliciter les référents académiques.

A cet effet, merci de le prévenir par courriel : ce.cpc2-chenove@ac-dijon.fr

Par ailleurs, un lien de dossier pour chaque école vous a été envoyé afin que vous puissiez remplir le tableau de suivi des situations (ne pas faire de doublon avec un autre document) : l'avantage d'utiliser cet outil est que nous pouvons le consulter de notre côté afin de vous accompagner immédiatement sur une situation complexe.

Enfin, à la question prévenir ou non les parents (intimidateurs / cibles), la réponse reste à votre appréciation : elle dépend en effet du degré de gravité de la situation et du degré d'information du protocole en vigueur que vous avez délivré en début d'année. **Au moindre doute, merci de contacter Monsieur Joyeux.**

3. Les sorties pédagogiques

Les sorties pédagogiques à la journée : pour rappel, les activités à taux d'encadrement renforcé tels que ski et équitation, cyclisme nécessitent un encadrement strict. Les parents en encadrement sur ces activités doivent être agréés pour les sorties ski et cyclisme (B2, valide pendant 5 ans). Pour l'équitation, le personnel du centre doit prendre en charge les élèves pour toute activité avec les poneys (nécessité donc de prévoir des activités autres sans besoin d'intervenants agréés) .

Les sorties pédagogiques avec nuitées sont désormais soumis à l'autorisation des inspecteurs. A cet effet, merci de prendre contact rapidement avec Monsieur Joyeux, CPC en charge du dossier des sorties, pour l'informer de votre intention de sorties. En effet, je souhaiterais pouvoir anticiper au mieux la lecture des dossiers qui demandent des vérifications circonscrites de sécurité avant de pouvoir les apprécier.

Point de vigilance :

Je vous remercie de ne pas/plus utiliser la signature électronique des CPC sur les formulaires de demandes d'agrément (notamment pour l'activité natation). En effet, au-delà du manque de respect, vous engagez leur responsabilité. La voie hiérarchique reste en vigueur pour les procédures de première demande d'agrément.

Les formations

1. Les animations pédagogiques

Dans le cadre institutionnel des 18h d'animations pédagogiques, la nouvelle date à retenir (*cf. note de circonscription n°3, novembre*) est celle des ateliers de mise en pratique de la journée départementale français pour les enseignants de CP et CE1: **le mercredi 27 mars de 13h30 à 16h30**.

Ainsi, les organisations des journées départementales sont déclinées de la manière suivante :

	Public concerné	Contenus	Dates	Horaires	Lieux
Journée départementale Français	Enseignants chargés des classes de CP et CE1	Conférence de M. Jérôme DEAUVIEAU, professeur à l'École normale Supérieure, sur les pratiques pédagogiques et le manuel d'apprentissage.	13-mars	14h-17h	Amphi BOUCHARD Bât. Canopé - Campus UB
		Ateliers de mise en pratique	27-mars	13h30 - 16h30	EE Carraz - LONGVIC
Journée départementale Mathématiques	Enseignants chargés des classes de CE2 - CM1 - CM2	Conférences de Frédéric METTIN (IREM) et Doriane LEOTHAUD sur la géométrie	10-avr-24	13h45 - 16h45	Amphi BOUCHARD Bât. Canopé - Campus UB ou autre
		Ateliers de mise en pratique	10-avr-24	9h - 12h	Ecole élémentaire CARRAZ de Longvic Rue André Malaux 21600 LONGVIC
Journée départementale Maternelle	Enseignants chargés des classes de maternelle	Conférence de Stéphanie MAZZA, « Du bien être au bien apprendre » sur les fonctions exécutives	20-mars-24	14h - 17h	Salle des fêtes - CHENÔVE
		Ateliers de mise en pratique : inscription du 5 au 16 février via lien envoyé aux enseignants concernés	20-mars-24	9h - 12h	Ecole élémentaire GAMBETTA de Chenôve 2 rue Lamartine – 21300 Chenôve Attention, privilégier le TRAM

Comme indiqué précédemment, afin de respecter le travail rigoureux de mes collègues inspectrices et inspecteurs en charge de l'organisation des journées départementales, je vous remercie de prévenir dès à présent de votre absence (demande d'autorisation d'absence à renseigner) ou de votre choix de déduire votre participation aux RIS sur ces temps auprès du secrétariat de l'inspection. Il reste conseillé de déduire les RIS sur les temps en distanciel ou ateliers de mise en pratique. Je vous en remercie d'avance.

2. Les formations « 6h à l'initiative de l'IEN »

Pour les enseignants hors « évaluation d'école », hors « constellations » et hors « REP+ », il reste 6h de formation dites « à l'initiative de l'IEN » : merci de vous reporter au document « portrait de formation » de votre école pour vérifier si vous êtes concernés.

Sont normalement concernés (sauf exception et erreur de ma part, je m'en excuse par avance) :

- E.M. Breteniere,
- E.E. Bretenière,
- E.P. Bel Ousia,
- E.E. Jean-Pierre HALM,
- E.M. Jean-Pierre HALM,
- E.P. Henri Vincenot,
- EM Mazué,
- EE Mazué (3h présentiel)
- E.E. Léon Blum,
- E.M. Ouges,
- E.E. Ouges,
- E.M. Thorey En Plaine,
- E.E. Thorey En Plaine
- Les compléments de décharges de direction et les TR « non constellés »

En cas de doute, merci de vérifier le document « portrait de formation » d'école.

Cette formation, dont la thématique vous sera précisée prochainement, sera effective :

- **Soit** le **22 mai** après-midi
- **Soit** le **05 juin** après-midi

Je reviens très vite auprès de vous pour vous confirmer la date et la thématique.

Avec un temps d'avance, je vous souhaite à toutes et tous d'excellentes vacances d'hiver.

Claire VAUTRAIN
L'Inspectrice de l'Education Nationale
Circonscription de Chenôve

